ARRETE DU MAIRE N° 532/2024

Relatif à la circulation et au stationnement Rue des Trois-Epis à WINTZENHEIM

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1, L. 2213-2 et les articles L. 2541-1 et suivants ;

Vu le code de la route ;

Vu le code la voirie routière :

Vu l'arrêté du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ; Vu l'arrêté municipal n° 235/2020 en date du 11 juin 2020 portant délégation de signature à M. Benoît FREYBURGER - Conseiller Municipal Délégué aux chemins ruraux et à la sécurité ; CONSIDERANT que pour permettre les travaux de renouvellement de vannes, dans le carrefour giratoire à l'angle de la rue du Logelbach et de la rue des Trois-Epis (direction Turckheim) à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

<u>ARTICLE 1er</u>: Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du lundi 16 septembre 2024 au vendredi 27 septembre 2024 de la façon suivante :

- ROUTE BARRÉE dans le carrefour giratoire direction Turckheim (durée des travaux 1 jour) déviation via l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, la rue Clemenceau, la rue du Lieutenant Capelle, la rue Aloyse Meyer et la rue de la Vallée ; les transports scolaires desservant le Collège Prévert devront emprunter la déviation via l'avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, la rue Clemenceau, la rue du Lieutenant Capelle, la rue des Remparts, la rue des Ecoles et la rue de la Vallée ;
- Interdiction de stationner au droit du chantier.

<u>ARTICLE 2</u>: Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

<u>ARTICLE 3</u>: Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar INGERSHEIM ;
- Majore, Commandant de la gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM;
- Ateliers Municipaux de Colmar Service enlèvement des ordures ménagères;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- Colmarienne des eaux 20, rue des Métiers 68027 COLMAR;
- TORREGROSSA 3, rue Montgolfier 68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE;
- Transport KUNEGEL 42, rue des Jardins 68000 COLMAR;